

Histoire de fou

Autor(en): **Faure, Auguste**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **7 (1904)**

Heft 31

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-253986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Histoire de fou

Ceci est une histoire vraie, quoique peu vraisemblable.

Dans une commune du département des Trois-Sèvres, habite un certain Legrand, fou avéré, mais, comme tous les aliénés ayant des instants de lucidité.

Le maire de la commune s'occupant de faire interner ledit Legrand dans l'asile Saint-Jean-les-Maboules, délégua, pour y conduire le fou, son garde champêtre et un pâtissier de l'endroit.

Les deux compères allaient donc trouver Legrand, et lui proposèrent de faire, à la foire voisine des Epinoches, ce qu'on est convenu d'appeler « une bombe » de première grandeur. Legrand accepta avec enthousiasme, mais, en route, le garde champêtre s'aperçut avec stupeur que Legrand, ce jour-là, était d'une lucidité à rendre des points à M. Waldeck-Rousseau.

Que faire ?

On conclut qu'il n'y avait qu'un seul parti possible : le saouler effroyablement, et le conduire ensuite à la maison d'aliénés.

Aux Epinoches, nos gaillards ramassèrent une « cuite » pyramidale : tout en voulant saouler Legrand, les deux autres se saoulèrent aussi, et c'est gris comme de simples cochers de fiacre, qu'ils arrivèrent à l'asile.

Le directeur ne fut pas peu surpris de voir arriver ce trio burlesque ; le garde champêtre parla le premier, expliquant péniblement qu'il était délégué par le maire pour amener un fou. Le pâtissier était tellement ivre qu'il n'aurait pas pu dire « babà » ; quant à Legrand, il divaguait avec frénésie, prétendant avoir résolu le problème de la dirigeabilité des ballons, et ne parlant de rien moins que de porter un défi à l'intrépide Santos-Dumont.

Perplexe, le directeur télégraphia au maire : « Quel est le fou ? ».

Par dépêche, le maire répondit : « C'est Legrand ».

Le télégraphiste transcrivit : « C'est le grand ».

Se rapportant à la dépêche, le directeur fit empoigner le garde-champêtre, qui était le plus grand des trois.

Celui-ci protesta avec énergie, s'écriant qu'il était le garde-champêtre et non le fou. On appela un médecin aliéniste qui décréta que le garde-champêtre était atteint de la folie des grandeurs, et que, vu son exaltation, il était nécessaire de lui mettre la camisole de force et de le passer à la douche.

En sortant de l'asile, les deux autres hélèrent un voiturier et prirent place à côté de lui. Legrand, le vrai fou, ramenait ainsi le pâtissier à son domicile, et, dans la guimbarde qui suivait la route poudreuse et blanche, les deux ivrognes chantaient, à pleins poumons, les couplets suivants d'une vieille chanson de Béranger :

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Dans l'eau dit-on, tu puisas ta rudesse ;
Je n'en bois pas, et, censeur plus joyeux,
En moins d'un mois, pour loger ma sagesse,
J'ai mis à sec un tonneau de vin vieux.

Exempt d'impôt, déserteur de phalange
Je suis pourtant assez bon citoyen :
Si les tonneaux manquaient pour la vendange,
Sans murmurer je prêterais le mien.

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne,
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Ils arrivèrent enfin dans leurs pénates. Le lendemain, Legrand alla trouver la femme du garde champêtre, et lui dit : « J'ai été surpris de savoir que ton mari était fou ! Pourtant, il n'y a pas à en douter... puisque c'est moi qui l'ai conduit à l'asile Saint-Jean-les-Maboules.

Stupéfaction de la brave femme ! Le maire, renseigné, partit réclamer son garde champêtre ; mais, ce qui n'étonnera personne, c'est qu'à la suite des trois jours qu'il avait passés là-bas, et des douches répétées dont on l'avait gratifié, le malheureux fonctionnaire était devenu fou pour de bon !

Authentique !

Auguste FAURE.



Juillet agricole

C'est le mois des moissons, des chaleurs extrêmes, des longs jours et des travaux pénibles ; mais, c'est aussi celui où le cultivateur laborieux voit ses efforts couronnés de succès et oublie ainsi le labeur incessant de toute une année.

Aux champs, le travail le plus important est celui de la moisson, mais comme il sera l'objet d'une causerie spéciale nous n'en dirons donc que quelques mots.

D'abord, nous rappellerons que le blé doit être fauché avant complète maturité des grains, dès que la paille jaunit et que les nœuds ont encore une teinte verdâtre. Pour amener le blé à maturation, on le dispose en moyettes que l'on garantit le mieux possible des orages et de la pluie.

On opérera de même pour l'avoine qui, s'égrenant facilement, sera coupée trois ou quatre jours avant sa maturité et laissée sur le sol où elle achèvera de mûrir, sitôt la moisson relevée, on déchaume afin de favoriser la germination et, à cet effet, on se servira du scarificateur.

Pendant le mois on continuera le binage des cultures sarclées (carottes, maïs, sorgho) et on buttera les pommes de terre. On coupera également les seigles, les orges et le froment.

On terminera les semailles de sarrazin et on commencera celles des plantes destinées à être consommées au printemps suivant (vesces, trèfle, incarnat, etc.). On sèmera les navets en culture dérobée et on récoltera le chanvre mâle, le lin, le colza, la navette, la gaude, les féveroles, les lentilles et les pois.

Dès qu'on s'apercevra que des taches de *phytophthora infestans* apparaissent sur les feuilles de la pomme de terre, il ne faudra pas hésiter à sulfater soigneusement tous les plants.